

Communiqué de l'Association de Protection de la Rivière Ariège « Le Chabot » :
Enquête publique sur le projet de centrale hydroélectrique du Foulon à Pamiers.

Depuis plusieurs mois, les projets de micro centrales ou de centrales hydroélectriques comme celui de Mr Baysselier (SARL La Prairie à Pamiers Foulon), se multiplient de façon déraisonnable dans notre département, sous prétexte que « l'hydroélectricité est une énergie renouvelable ».

La rivière Ariège et ses affluents ont déjà très fortement contribué depuis un siècle à la production d'énergie hydraulique au détriment de leurs conditions de fonctionnement. C'est l'un des bassins où l'équipement en barrages, centrales et micro centrales est le plus fort. L'impact de ce suréquipement de la vallée de l'Ariège est connu. L'hydroélectricité est une énergie renouvelable certes mais n'est pas une énergie écologique, au contraire : c'est une énergie qui a altéré gravement le fonctionnement de la rivière Ariège, les collectivités qui contribuent aujourd'hui fortement à son entretien sont bien placées pour le savoir, notre porte monnaie de contribuable aussi. L'impact est particulièrement fort sur l'état du lit, des rives, l'état des peuplements de poissons, la sécurité des biens et des personnes.

Dans le secteur de la basse vallée de l'Ariège, en aval du barrage de Labarre, les micro-centrales déjà en place se succèdent à de brèves distances : Saint-Jean-de-Verges, Crampagna, Las Mijeannes, Guilhot, plus la centrale de Pébernat, sans compter les canaux de Pamiers. Autant de barrages qui hachent la rivière, entravent l'écoulement normal des eaux et rendent lourdement majoritaires sur ce parcours les tronçons de rivière court-circuités : les eaux qu'ils devraient recevoir sont en grande partie détournées vers les centrales, de façon d'autant plus importante et d'autant plus fréquente que la centrale est puissante. Sur ce parcours de 18 Km de rivière, 13 Km sont déjà court-circuités (source Schéma piscicole). C'est sur ce même secteur que Mr Baysselier voudrait en faire une nouvelle par laquelle le débit dérivé passerait de 4 m³ à 34 m³, soit au moins 8 fois plus, les débits d'étiage du tronçon court-circuité en seraient fortement allongés et le débit moyen chuterait. En outre, le projet Baysselier n'est pas le seul, puisque, dès à présent, deux autres projets encore se présentent sur le même secteur déjà très équipé. Le développement de l'hydroélectricité a des limites, tout ouvrage supplémentaire créerait une dérivation nouvelle, ou plus forte, et viendrait ajouter une aggravation de plus aux mauvaises conditions hydrologiques de fonctionnement de cette rivière.

L'Association « Le Chabot » demande une gestion plus équilibrée de la rivière Ariège : il ne doit plus y être autorisé d'installation hydroélectrique nouvelle ou plus puissante.